



Réglementation de la visite à l'intérieur du Centre pénitentiaire de Givenich (CPG)

Dispositions générales :

Horaires et lieu :

Les visites à l'intérieur du CPG ont lieu **tous les dimanches de 09.15 à 11.45 h dans la salle de visite** (bâtiment D).

Modalités :

Les visites ont lieu sur demande du détenu qui doit communiquer (via un formulaire de visite prévu à ces fins) jusqu'au vendredi au plus tard le nombre ainsi que le nom des visiteurs prévus. L'accord du détenu est indispensable, nul visiteur ne peut se présenter à son propre gré. Le nombre de visiteurs est limité à 4 personnes par détenu.

Le détenu est appelé dans la salle de visite dès que ses visiteurs ont passé le bureau de contrôle de la visite.

Dispositions pour le visiteur :

Contrôle à l'entrée :

Le visiteur doit se présenter avec une pièce d'identité au bureau de contrôle de la visite sous condition d'être inscrit sur la fiche de visite remise par le détenu.

Il est interdit aux visiteurs d'introduire des objets dans la salle de visite sans l'autorisation du service de garde. Le visiteur doit donc déposer les objets non autorisés (Gsm, argent, sacs à main, etc) dans un casier au bureau de contrôle. Le cas échéant, le visiteur peut être demandé de présenter le contenu de ses poches ou de ses sacs.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés par un adulte disposant de l'autorité parentale.

Appui financier et colis :

Le visiteur peut virer de l'argent au profit de du détenu (sur le compte du CCPL LULL du CPG : IBAN LU47 1111 1327 5862 0000, en indiquant le nom du détenu bénéficiaire). Il est cependant strictement interdit de transmettre de l'argent en espèces au détenu.

Des vêtements ainsi que des articles d'hygiène peuvent être remis pour le détenu. Le service de garde transmet les objets au détenu après la visite.

Règles de conduite :

Le visiteur doit respecter les consignes de sécurité dans la salle de visite. Il est interdit :

- de quitter le bâtiment de visite pendant la durée de la visite
- de fumer à l'intérieur du bâtiment de visite
- de manger à l'intérieur du bâtiment de visite
- d'emmener de l'argent ou des objets non autorisés

En ce qui concerne les boissons, la consommation d'eau minérale est autorisée.

Le non respect des présentes dispositions peuvent mener à l'arrêt immédiat de la visite ainsi qu'à la privation du droit de visite.

La navette (Wasserbillig-Givenich):

Sur demande, une navette peut être organisée par le CPG. Les visiteurs qui ne peuvent se déplacer au CPG en voiture privée peuvent être enlevés à la Gare de Wasserbillig avant la visite et y être reconduit après la visite. Le détenu doit informer le CPG au préalable du nombre de visiteurs (via le formulaire de visite).

Renseignements :

Centrale téléphonique du CPG : +352 740 460 – 1

Via Mail : secretariat@apgiv.etat.lu

Par courrier : Centre pénitentiaire de Givenich, B.P. 9 à L-6601 Wasserbillig

Le directeur du CPG,

Claude LENTZ